

# Grilles des salaires DSIO : Personne n'est dupe de la manœuvre Tout reste à faire !

Suite à notre tract sur les nouvelles grilles de salaires et aux réactions que cela a suscité parmi les collaborateurs, la DRH a quelque peu modifié une des grilles. Voici la **nouvelle « nouvelle grille »** complète des **Chargé d'étude, Concepteur et Administrateur (cadres niveau 7)**. MAIS... :

MINI "DOMINE"	3015 €
MINI " MAITRISE"	2595 €
MINI "OCCUPE"	2250 €
MINI "DEBUTE"	2000 €

*Non conforme  
il manque 235 € !*

Voyez la grille de la convention collective nationale...

Niveaux	Taux horaire en €	Mensuel (151h67) en €	Pause (5% de 151h67 soit 7h58) en €	SMMG en €
Niveau 7	14,035	2128,62	106,38	2235
Niveau 8	18,863	2861,02	142,98	3004

**SMMG en € = Salaire Minimum Mensuel Garanti**  
Qui tient déjà compte du caractère «débutant» (comme pour les niveaux correspondant aux Employés).

DE PLUS, contrairement à ce qui a pu être dit

- **La baisse de 160€** sur le minimum « Débute » des fonctions Chef de projet, Expert, Ingénieur, Responsable d'activité et Responsable de pôle, **est toujours effective !**

Il n'y a qu'une grille, la même rabaisée pour les collaborateurs déjà présents et les prochains arrivants. **Cette baisse aura forcément un impact à plus ou moins loin terme sur les collaborateurs déjà présents ainsi que sur les passages de tenue de fonction...**

- Certains s'octroient l'évolution de la grille Administrateur alors que cet **alignement sur la grille Concepteur/Chargé d'étude était déjà effectif** (nous vous l'avons indiqué comme seul point d'amélioration dans notre tract vous informant des nouvelles grilles...).

**Il est amusant de les voir s'approprier quelque chose pour lequel ils ne sont pour rien.**

Par ailleurs, nous avons découvert des changements concernant la RVI impactant directement les forfaits mensuels de certains cadres avec le risque qu'il se produise la même chose qu'avec la rémunération du temps de pause chez les employés... Cela pourrait être généralisé partout !

La **CFDT** a adressé un courrier à la direction des affaires sociales d'Auchan France pour réclamer l'ouverture d'une négociation des salaires Agents de maîtrise - Cadres et de la RVI avec **tous les partenaires sociaux**.

Avec la CFDT refusons les faux-semblants, et demandons de vraies avancées

Nous réclamons toujours :

- **Pas de baisse sur les grilles de salaires**
- **L'application des 0,5% d'augmentation cette année sur toutes les grilles et barèmes RVI**
- **Plus aucune grille en dessous des minima garantis par la Convention Collective**
- **Plus aucun collaborateur en dessous des minima de sa grille et de sa tenue de fonction**
- **La communication automatique, pour chacun, de sa grille de salaire complète**

# "Un plus pour moi, un plus pour tous"

## Mes droits, j'y tiens. Aujourd'hui, j'adhère !

### Etre adhérent à la CFDT : **un atout au quotidien**

En adhérant à la CFDT :

- Vous êtes écouté, informé, conseillé et défendu ;
- Vous bénéficiez d'une assurance professionnelle ;
- Vous recevez une prestation en cas de grève ;
- Vous agissez sur votre vie professionnelle.

### La cotisation, **c'est « tout bénéfice »**

Cotiser à la CFDT, c'est :

- Bénéficier des services aux adhérents ;
- Profiter d'une déduction d'impôts de 66% de la cotisation ;
- Recevoir gratuitement à domicile 10 numéros par an de *CFDT Magazine* ;
- Avoir accès à des informations professionnelles et locales, éditées par les différentes structures de la CFDT (syndicat, fédération, union régionale) ;



### La CFDT partout, **pour faire respecter vos droits**

La CFDT vous défend :

- Sur votre lieu de travail : conditions de travail, heures supplémentaires, congés, augmentations, etc.... ;
- Dans les permanences juridiques CFDT ;
- Aux prud'hommes, si besoin : conseil, soutien financier, réseau d'avocat ;
- Dans les organismes sociaux : assurance-maladie, assurance-chômage, retraite complémentaire.

### La CFDT est là **pour vous former**

Vous avez la possibilité de participer à des sessions de formation pour mieux connaître l'entreprise, la CFDT et son fonctionnement. Les délégués peuvent participer à des stages spécifiques aux fonctions qu'ils exercent (délégué du personnel, comité d'entreprise, CHS-CT, conseiller prud'homal...).

## **Adhérer à la CFDT c'est donner un sens à la solidarité**